## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 14 mai 2008, le nom et l'emblème de «l'Agence Communautaire de Contrôle des Pêches», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom

en allemand: Europäische Fischereiaufsichtsagentur

en français: Agence Communautaire de Contrôle des Pêches en italien: Agenzia comunitaria di controllo della pesca en anglais: Agenzia comunitaria di controllo della pesca

## b. l'emblème



14 mai 2008

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

2008-1186 3037